



Recherche à l'International

La diplomatie scientifique française doit « soutenir les chercheurs et les entreprises dans la compétition internationale » (rapport du MAE)

Dépêche AEF 180195 du 26-03-2013

« Soutenir la place de nos chercheurs et de nos entreprises dans la compétition internationale », « associer plus étroitement le monde scientifique aux enjeux de politique étrangère », « intéresser les chercheurs aux enjeux de développement, par la formation et la valorisation des capacités scientifiques des pays du Sud ». Tels sont les objectifs de la diplomatie scientifique française définis dans un rapport (*cf Info 230 ED*) de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MAE (ministère des Affaires étrangères) intitulé « Une diplomatie scientifique pour la France », daté de février 2013. Ce document souligne « l'intérêt croissant accordé à la composante scientifique dans la politique étrangère des États », qu'il considère comme « étroitement lié à la mondialisation, aux nouveaux enjeux économiques et à la montée de défis globaux ». Il rappelle aussi que « le concept de diplomatie scientifique », « développé aux États-Unis et largement diffusé dans le monde anglo-saxon », est défini comme « l'utilisation et l'application de la coopération scientifique pour aider à établir des liens et renforcer les relations entre les sociétés, notamment dans les domaines où il pourrait ne pas y avoir d'autres moyens d'approche au niveau officiel ».

La première priorité de la diplomatie scientifique française, précise le rapport, « est de conforter l'image d'excellence de la France sur la scène internationale ». Le MAE y contribue par la « promotion des grands organismes de recherche français et par le soutien à des réseaux tels les instituts Pasteur à travers le monde ou aux agences scientifiques, porteuses des grandes priorités scientifiques nationales ».

Cette « priorité » se décline en cinq « objectifs », détaille le MAE : « renforcer la lisibilité de la recherche française à l'étranger » ; « améliorer l'accueil des chercheurs étrangers en France » ; « renforcer l'image scientifique et technologique de la France auprès du grand public, grâce à la diffusion de la culture scientifique et technique » ; « renforcer les efforts [du] réseau pour favoriser l'accueil en France de TGIR (très grandes infrastructures de recherche) et l'insertion de chercheurs français dans ces TGIR à l'étranger » et, enfin, « contribuer à l'internationalisation des sciences humaines et sociales françaises ».

Mieux articuler les coopérations bilatérales et le PCRD

En guise de seconde « priorité », le rapport prône la « mobilisation du réseau de coopération scientifique sur les enjeux de la diplomatie scientifique ». Il s'agit ainsi de « renforcer l'encadrement stratégique de l'action des postes » diplomatiques par « la définition de stratégies pays, dont le MAE sollicite la rédaction par les postes dans les pays prescripteurs de recherche au plan mondial ou européen, notamment l'Allemagne, le Royaume Uni, les États-Unis et plusieurs pays émergents ». Il Le rapport préconise aussi « la définition de feuilles de route à l'intention des conseillers et attachés scientifiques, dont la lettre de mission sera refondue ».

Il s'agit également de « renforcer l'articulation [des] coopérations bilatérales avec les programmes européens et [de] contribuer à la construction d'un espace européen de la recherche ». C'est-à-dire de « confirmer le rôle d'amorçage des programmes de coopération menés par le MAE et [de] favoriser leur ouverture sur des partenariats européens ». « Une réunion des lauréats de différents PHC (partenariats Hubert-Curien [1]) européens pourrait être organisée à Paris ou à Bruxelles sous l'égide la représentation permanente de la France auprès de l'UE, en vue de faire émerger de nouveaux projets éligibles aux programmes-cadres de recherche européens », suggère ainsi le texte. Il propose en outre que « l'action de mise en réseau des points de contact nationaux soit poursuivie par les postes situés dans l'UE ». Le rapport préconise encore de « renforcer l'information et la formation des postes sur les programmes européens » et de « les sensibiliser à la coopération européenne locale, afin notamment qu'ils veillent aux enjeux de réciprocité avec les pays tiers bénéficiaires du PCRD ainsi qu'aux enjeux de gouvernance internationale des grands instruments ou infrastructures européens ».

Il s'agit enfin de « renforcer le soutien [du] réseau diplomatique et scientifique à l'innovation et à la conquête de positions scientifiques et économiques par les acteurs de la recherche et les entreprises français ». Cet objectif implique, selon les auteurs, « le développement et la professionnalisation de l'action de veille et de diffusion des résultats de la veille dans les postes diplomatiques, avec une priorité donnée à l'innovation et à une meilleure articulation entre les acteurs de la veille économique et la veille scientifique ». Il implique également « l'association des services scientifiques aux dispositifs mis en place dans les postes pour renforcer la coordination des différents acteurs français en appui à la diplomatie économique », ainsi qu' « un soutien à l'action des pôles de compétitivité par des programmes dédiés de mise en relation ».

Actualiser l'action en faveur de la Recherche pour le Développement

Troisième et dernière priorité identifiée par ce rapport, l'accroissement de « la visibilité de l'action française en faveur de la recherche pour le développement » et le soutien au « rôle de leader de la France dans ce domaine au plan international ». Les auteurs rappellent que l'action de la France en faveur de la recherche pour le développement, « construite sur une présence territoriale héritée de l'expansion coloniale et maintenue dans la démarche française de coopération », « mérite une actualisation et une réflexion sur l'adaptation [des] actions aux demandes des pays bénéficiaires ». « Cette réflexion doit intégrer la stratégie de nos partenaires traditionnels (Allemagne) ou émergents (Brésil, Chine), afin qu'une approche concertée permette à la fois de promouvoir l'excellence au sein de la recherche pour le développement, de conforter nos positions scientifiques et politiques et d'optimiser le soutien de la France à la formation des capacités scientifiques des pays du Sud », détaille le texte.

Pour les auteurs, cet aspect implique d'une part de « mobiliser les communautés scientifiques des pays développés sur les questions de développement, notamment sous forme de partenariats avec des équipes de recherche du Sud sur de grands programmes finalisés ». D'autre part, il conviendrait que la France poursuive « son travail de mobilisation d'autres acteurs en faveur de la recherche au Sud, et en particulier avec ses partenaires européens ». « De nouvelles voies de financement de la recherche pour le développement doivent être explorées, tout d'abord sur le plan national pour ensuite mobiliser les fonds de l'Union européenne ou d'autres bailleurs multilatéraux », précise le texte. Enfin, le rapport préconise que le MAE « s'attache à asseoir le rôle de coordination de l'AIRD (Agence inter-établissements de recherche pour le développement) et à favoriser la coopération sur le terrain des acteurs de la recherche pour le développement au sein de plate-formes coopératives ».

(1) Les partenariats Hubert-Curien s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du ministère des Affaires étrangères et sont mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche